

## LOS DERECHOS HUMANOS EN EL SISTEMA INTERAMERICANO

### *Recopilación de instrumentos básicos*

En Amérique latine le domaine de la protection des droits de l'homme a acquis, au cours de ces dernières années, une importance considérable et une dimension de plus en plus grande.

Le respect des droits de l'homme, pour être effectif, doit se fonder sur une bonne connaissance desdits droits et de leurs procédures d'application.

Le manque, à ce jour, d'un texte en espagnol présentant de manière complète et systématique les instruments légaux existants en matière de droits de l'homme a incité l'Institut interaméricain des droits de l'homme à publier l'ouvrage mentionné ci-dessus\*.

Il s'agit d'un recueil, très complet comptant les nombreux instruments légaux du système interaméricain des droits de l'homme, dont les plus connus sont, sans doute, la Charte de l'Organisation des Etats américains (OEA) de 1948 ainsi que la Déclaration américaine des droits de l'homme de 1969. Ce recueil s'adresse d'une part aux milieux académiques et d'autre part aux nombreux groupes de défense des droits de l'homme existants en Amérique latine.

L'ouvrage se subdivise en quatre chapitres contenant les différents instruments regroupés selon leur nature juridique: Conventions américaines (chap. I), Déclarations (chap. II), Statuts et Règlements (chap. III), Résolutions de l'OEA en matière de droits de l'homme (chap. IV). Ces dernières sont présentées en fonction des organes qui les ont édictées et en fonction des matières qu'elles règlent.

Un double index, par nature juridique des instruments, puis chronologique (jusqu'à fin 86), complète le recueil et en rend l'utilisation plus facile.

Dans l'introduction à cet ouvrage, le professeur Hector Gross-Espiell présente brièvement le système interaméricain des droits de l'homme et fait quelques commentaires sur son fonctionnement et ses différents instruments. Il évoque en particulier les différences existantes entre celui-ci et d'autres

\* *Los Derechos humanos en el sistema interamericano — Recopilación de instrumentos básicos* (Les Droits de l'homme dans le système interaméricain — Recueil d'instruments de base), Daniel Zovatto G., compilador, Instituto Interamericano de Derechos Humanos, Costa Rica, 1987, 358 p.

systèmes régionaux, notamment le système européen. Ces différences sont en partie structurelles, mais aussi dues à une autre réalité économique, sociale et politique.

Le système interaméricain se caractérise en effet par l'existence de deux régimes: celui basé sur la Charte de l'OEA et donc applicable à tous les Etats membres de l'OEA, et celui de la Déclaration américaine des droits de l'homme qui s'applique uniquement aux Etats parties.

Par ce recueil remarquable, Daniel Zovatto a sans doute créé un instrument de référence et de travail précieux et très utile pour tous ceux qui s'intéressent à l'étude et à la recherche académique de cette matière; il s'adresse aussi à ceux qui sont engagés dans la lutte pour un meilleur respect des droits fondamentaux de l'homme en Amérique latine.

*Cristina Pellandini*

---

RECTIFICATIF

### **N° 768, Novembre-décembre 1987 de la Revue**

*VI<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge*, page 610, 2<sup>e</sup> paragraphe — Contrairement à une information qui nous avait été rapportée et que nous avons reproduite, à savoir: «La cérémonie d'ouverture a été honorée de la présence de S.E. le Président du Brésil, M. José Sarney...», celui-ci n'a pas été en mesure de participer à cette séance. Nous rappelons en outre qu'à l'issue de la session, les délégués de l'Assemblée générale ont entendu un message du Président du Brésil relatif au rôle humanitaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

---